

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 428 100 francs destiné aux études pour la reconfiguration et végétalisation de neuf préaux d'écoles, soit les sites de De-Budé, des Crêts, des Cropettes, du Mail, de Micheli-du-Crest, de la Roseraie, des Vollandes, de Geisendorf (Central et Faller) et de Saint-Antoine.

29 janvier 2024

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 28 novembre 2023. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Christian Zaugg, le 18 janvier 2024. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Patricia Brito Leitao, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 428 100 francs destiné aux études pour la reconfiguration et végétalisation de neuf préaux d'écoles, soit les sites de De-Budé, des Crêts, des Cropettes, du Mail, de Micheli-du-Crest, de la Roseraie, des Vollandes, de Geisendorf (Central et Faller) et de Saint-Antoine.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 428 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une

réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 18 janvier 2024

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

M^{me} Perler rappelle qu'il y a 53 préaux d'école en Ville de Genève, actuellement très minéraux et bitumés; ils ne remplissent donc pas vraiment la fonction d'espace vert et de fraîcheur, ce qui pose problème notamment avec la rentrée une semaine plus tôt qu'avant, lorsque les températures sont encore élevées. Il s'agit donc de transformer des îlots de chaleur en îlots de fraîcheur.

La lutte contre le réchauffement climatique relève aussi de la cohésion sociale. En parallèle du projet de reconfiguration et végétalisation de ces neuf préaux, 29 préaux d'école seront aussi végétalisés en partenariat avec le Service des espaces verts (SEVE).

Dans le cadre d'une rénovation des groupes scolaires, l'école Liotard sera rénovée et végétalisée, mais d'autres écoles le seront également. Les neuf préaux ont été sélectionnés en fonction de leur contexte et de leur vétusté.

M^{me} Kitsos ajoute qu'avec les canicules de plus en plus longues et rapprochées, il est fondamental de mettre en place un certain nombre de mesures, dans lesquelles figure la végétalisation des préaux.

Une autre approche est aussi souhaitée au niveau des jeux, où on essaie d'avoir plus de mixité et des matériaux plus naturels, qui permettent aux enfants de développer davantage d'imaginaire et d'avoir un contact plus rapproché avec la végétalisation.

M. Meylan précise que l'objectif de ce crédit d'étude est d'entamer des réflexions avec le Service des écoles et le SEVE pour revenir ensuite au Conseil municipal avec des propositions concrètes en vue d'une réalisation.

Le constat est clair: les préaux d'école manquent d'arborisation et ont des sols fortement minéralisés, ce qui représente un problème en termes de chaleur estivale mais également en termes de rétention d'eau, car l'eau s'écoule sur les sols fortement minéralisés vers les réseaux d'assainissement, alors que l'objectif ici serait de la retenir le plus possible dans le sol.

Ce projet répond aussi à une forte demande de réaménagement de la part des écoles, et la proposition consiste à reconfigurer et végétaliser neuf préaux d'école. Une réflexion sera donc menée quant à l'arborisation, les jeux et la manière de traiter les sols.

Ils souhaitent faire évoluer les principes d'aménagement des préaux école, afin que ceux-ci deviennent des lieux de vie qui soient plus intéressants pour les enfants mais également pour les habitant-e-s du quartier.

M^{me} Widmer ajoute qu'un recensement a été effectué avec le SEVE, qui a proposé des projets d'arborisation assez importante des préaux, qui consistent à mettre des arbres dans des endroits qui font sens, mais ce n'est pas repenser l'entier de l'espace, à la différence du projet présenté aujourd'hui. Avec ces différentes démarches, la majorité des préaux sera retouchée.

M. Meylan indique que le deuxième axe d'intervention correspond aux préaux végétalisés dans le cadre des rénovations d'écoles, notamment celle des Pâquis et celle de Liotard.

Cette demande de crédit représente neuf préaux.

Les préaux restants feront partie d'une deuxième étape ultérieure.

M^{me} Widmer indique qu'au-delà de la stratégie climat, les cours d'écoles ne correspondent plus à la réalité actuelle. Traditionnellement, une bonne cour d'école correspondait à une dalle en béton sans ombre, avec un terrain de football et de basketball au milieu.

Certains pays ont des approches intéressantes, elle donne l'exemple de Paris qui a développé un concept d'oasis verte. Bien que les cours d'écoles soient différentes à Paris, les différentes approches sont source d'enseignement et de réflexion, car ils végétalisent les espaces de manière importante, requalifient avec de l'eau, des haies, des sols différents, donc il y a plus de biodiversité et une meilleure qualité de l'espace en matière écologique, ainsi qu'une approche de l'espace qui prend en compte la place des enfants.

L'approche du jeu est très importante. Ils souhaitent amener de la nature dans la ville et auprès des enfants; des discussions ont donc eu lieu avec le SEVE sur la question du rapport au matériau naturel (copeaux, gravier, eau). Le rapport de genre entre aussi en compte: l'idée est d'apporter plus de solidarité, de lien, de

jeux collaboratifs. Le dernier axe, très important dans ce processus, est la participation des usagers et des usagères: les enfants en premier lieu mais aussi les enseignant-e-s et les partenaires scolaires, comme le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et le quartier. Reprendre possession d'un espace comme celui-ci doit s'inscrire dans un processus collaboratif, comme cela s'est fait aux Pâquis.

M. Meylan présente la liste des neuf objets concernés, qui représentent ensemble une grande surface (37 000 m²), ainsi que des photographies de quelques-uns de ces préaux qui mettent en évidence la présence massive de béton, les arbres seront au cœur du projet.

Le préau a la contrainte d'accueillir toutes sortes d'activités, ce qui n'est pas forcément compatible avec une densification absolue de la végétalisation. Il faudra également que la pleine terre soit à disposition.

L'impact environnement est aussi très important: les aspects de bilan carbone, de bilan des matériaux seront intégrés à la réflexion. Il faudra trouver le bon équilibre entre ce qui est souhaité et ce qui est possible. Par exemple, la terre et les graviers dans les préaux ont leur côté négatif car ils sont plus salissants.

Les zones d'ombrage sont déjà actuellement obligatoires, et il faudra déterminer si une partie de la végétalisation pourra jouer ce rôle.

Il donne quelques indications sur un planning intentionnel: pour autant que ce crédit soit voté, l'appel d'offres pourra être lancé cette année, la phase d'étude pourra démarrer avec les concertations. Entre fin 2025 et début 2026 une demande d'autorisation pourra être déposée et la demande de crédit fin 2026, avec une réalisation qui pourrait s'échelonner à partir de 2027.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si des discussions ont été entamées avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) par rapport aux questions de bruit et d'aménagement.

M^{me} Widmer répond que ce projet a été présenté au DIP, qui s'est montré enthousiaste. Elle ajoute qu'avec les différentes demandes de crédit en cours, un nouveau protocole a été mis en place pour travailler sur le temps scolaire sans occasionner trop de dérangements.

Un commissaire rappelle la polémique concernant les essences provenant de l'étranger plantées à la rue des Rois. Il demande comment anticiper les besoins en termes d'essences et s'il y a des disponibilités en Suisse pour végétaliser l'ensemble de ces préaux.

M^{me} Perler répond que de manière générale, comme dans beaucoup de villes dans le monde, il y a de très fortes demandes d'achats d'arbres. Donc au moment où on souhaite se procurer des essences, il faut les prendre là où elles sont disponibles si on ne veut pas retarder la plantation. Elle rappelle qu'il y a une collaboration avec le SEVE, qui permettra de déterminer les essences adaptées à chaque lieu en prenant en compte les différents enjeux. Elle ajoute que le crédit sert à cela, à se projeter avant de demander un crédit de réalisation. C'est au moment de l'étude qu'il sera possible d'anticiper où ces arbres seront achetés.

M. Meylan ajoute que le SEVE choisira les plantes, les essences et aidera à choisir les bons fournisseurs. Un des enjeux est effectivement la disponibilité des arbres; l'autre enjeu est de planter des arbres avec une taille raisonnable. Tous ces choix de stratégie seront mis en place de la manière la plus anticipée possible avec le SEVE pour réserver les arbres choisis au plus tôt.

Une commissaire demande des précisions sur les 29 préaux mentionnés. M^{me} Widmer répond que ces 29 préaux seront végétalisés, certains de manière importante. Par exemple à Sécheron, le SEVE plantera une allée d'arbres sur la grande dalle. Ils savent quels préaux pourront à terme être entièrement repensés comme les neuf préaux présentés aujourd'hui. La végétalisation des 29 préaux permettra d'accélérer leur ombrage.

Une commissaire regrette que l'idée des potagers urbains n'ait pas été intégrée dans cette présentation. Elle indique qu'il serait intéressant d'apprendre aux enfants d'où vient ce qu'ils mangent, et qu'en dehors des périodes d'écoles les Maisons de quartier (MQ) peuvent faire un relais avec les potagers. Elle attendait quelque chose d'un peu plus concret car elle est impatiente que cela se réalise.

M^{me} Perler répond qu'eux aussi sont impatients mais qu'ils ne peuvent pas se précipiter. Elle rappelle qu'il s'agit ici d'un crédit d'étude qui permettra de se projeter. Des propositions concrètes seront présentées lors de la demande du crédit de réalisation.

M^{me} Widmer indique qu'il y a actuellement 15 potagers dans les écoles et que c'est quelque chose qui se développe de manière importante. Elle précise qu'ils partent de la demande des utilisateurs pour mettre en place des potagers dans les préaux, pour éviter que cela ne soit laissé à l'abandon.

Une commissaire relève qu'au quai du Seujet il y a beaucoup de gravillon, ce qui pose problème en termes d'accessibilité pour les personnes âgées ou en béquilles. Elle souligne également les arbres qui y sont barricadés à cause du risque de chutes de branches et indique qu'il faudra bien choisir les arbres pour que cela ne se reproduise pas, d'autant plus que cela réduit l'espace du préau.

M^{me} Widmer relève que ce sont des arbres pluricentennaires.

M. Meylan ajoute que l'accessibilité universelle est importante, mais qu'il faut trouver un équilibre. Pour avoir un sol perméable, il faut de la terre, des copeaux, du gravier libre. Quand on commence à agglomérer pour assurer une accessibilité universelle, le sol perd en perméabilité. Il faudra donc faire attention à concilier au mieux les intérêts de chacun.

Une commissaire mentionne le cas de l'école Saint-Antoine, dont le préau donne sur une promenade sous laquelle il y a un parking qui est aussi un site archéologique. Il demande si un dispositif particulier est prévu pour cette école.

M. Meylan répond qu'il y aura des précautions particulières. Il s'agit d'une situation assez délicate au niveau de la protection du patrimoine d'une part, et d'autre part au niveau de la situation urbaine. Il n'y a à priori pas l'idée d'ouvrir le préau sur la promenade. Au niveau de la plantation d'arbres, il faudra prendre des mesures particulières.

Une commissaire demande comment ce projet sera réalisé pour que ce ne soit pas seulement du bricolage, au vu de son importance et s'il y a des bureaux spécialisés dans les préaux d'écoles plus écologiques et qui prennent plus en compte les enfants.

M^{me} Widmer répond qu'il y a des bureaux spécialisés sur le processus de concertation et de participation et/ou sur les enfants et/ou sur les espaces extérieurs. Plusieurs projets ont été mis en place, comme l'école des Pâquis, le Cycle de Sécheron, la place de jeu dans le parc Beaulieu. En revanche, il est très important de définir le processus au préalable et que tout le monde soit au clair sur ce qui sera attendu, de donner une place sérieuse aux enfants et d'intégrer ce processus dès le départ.

Un commissaire demande si la végétalisation ne va pas réduire la surface des cours d'écoles.

M^{me} Widmer répond qu'un cadre légal existe. Si des périmètres de sécurité doivent être définis cela sera intégré à la réflexion afin de respecter ce cadre. Elle ajoute que les préaux ciblés par ce projet sont assez grands.

M. Meylan ajoute qu'ils répondent aux exigences du DIP en termes de mètres carrés par élève. Il y aura un périmètre protégé pendant la durée d'implantation, mais l'objectif final est que les enfants soient en contact avec la végétalisation.

Une commissaire demande s'ils reviendront avec un crédit de réalisation et neuf délibérations, ou avec neuf crédits de réalisation.

M. Meylan répond qu'ils n'ont pas encore déterminé la forme. Ils présenteront un crédit avec neuf arrêts ou avec un arrêté et neuf sous-arrêts. Ils ne feront dans tous les cas pas neuf crédits distincts.

Unanimement la commission souhaite voter tout de suite.

Votes

Le Parti libéral-radical a une proposition de recommandation: «Intégrer dans la réflexion du crédit d'étude la possibilité de mettre des potagers urbains.»

Par 13 oui (1 EàG, 2 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (S), la recommandation est acceptée.

La proposition PR-1596 est acceptée à l'unanimité, avec une recommandation.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'intégrer dans la réflexion du crédit d'étude la possibilité de mettre des potagers urbains.

Annexe: présentation de la DPBA du 18 janvier 2024

PR-1596 : CRÉDIT D'ÉTUDE POUR NEUF PRÉAUX D'ÉCOLES



Proposition du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de **3'428'100 francs** destiné aux études pour la reconfiguration et végétalisation de neuf préaux d'écoles, soit les sites de De-Budé, des Crêts, des Crottes, du Mail, de Micheli-du Crest, de la Roseaie, des Vollandes, de Geisendorf (Central et Faller) et de Saint-Antoine.

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA JEUNESSE
DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI
18 JANVIER 2024

Constat

53 préaux d'écoles en Ville de Genève.

Lieux de vie importants dans les quartiers et grande diversité d'usages (école, parascolaire, activités et rencontre pour les familles, personnes âgées et jeunes).

- La plupart sont très minéraux, fortement bitumés, peu arborés, très exposés au soleil.
- Fort potentiel de végétalisation (grandes zones de pleine terre, espaces libres importants).
- Nombreuses demandes d'aménagement de la part des écoles.

Proposition

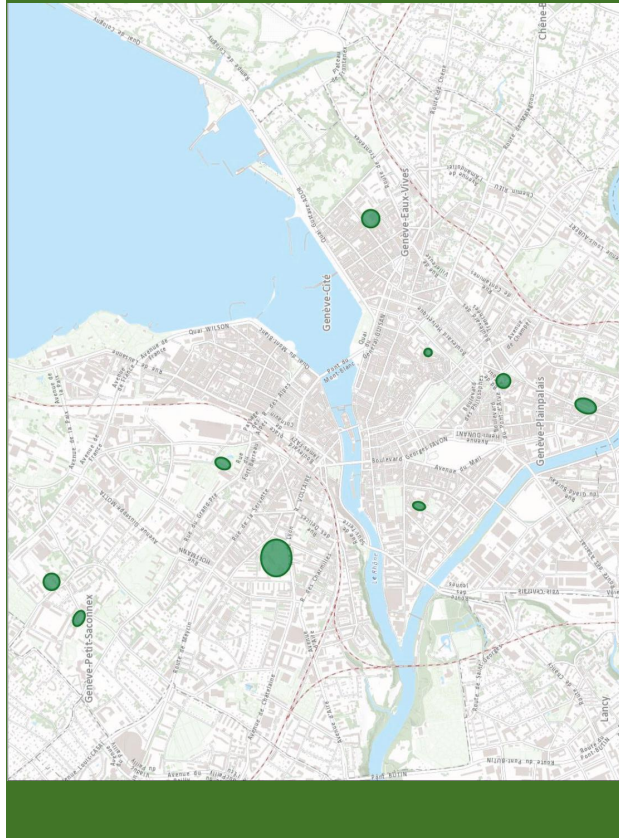
Reconfiguration et végétalisation de neuf préaux d'écoles prioritaires.

- Créer des espaces verts et de fraîcheur à l'échelle des quartiers = «cours vertes».

LA VILLE RÉAMÉNAGE

INTRODUCTION

Localisation



DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI
18 JANVIER 2024



LA VILLE RÉAMÉNAGE

CONTEXTE ET HISTORIQUE

Volonté de la Ville de Genève de promouvoir le développement de la végétation en ville.

Objectif du crédit : faire évoluer les principes d'aménagements des cours d'écoles pour qu'elles deviennent des lieux plus agréables à vivre pour les enfants et les habitant-e-s des quartiers.

Cadre global dans lequel s'inscrit cette demande de crédit. Trois stratégies menées en parallèle :

- Végétalisation de 29 préaux d'écoles (SEVE)
- Préaux transformés et végétalisés lors des rénovations complètes de groupes scolaires (6 préaux)
- Présente demande de crédit, concernant 9 préaux.

→ 44 préaux sur 53 seront ainsi concernés par une végétalisation complémentaire ou une reconfiguration globale.

Estimations des travaux et des coûts selon travaux réalisés en 2022 sur le préau Poterie de Geisendorf et sur la conception du futur préau de l'école des Vernets (préau végétal et naturel, avec sols perméables).

LA VILLE RÉAMÉNAGE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Enjeux

- **Réponses aux demandes du Conseil municipal**
M-1468 du 7 octobre 2020 : « Pour des écoles agréables et respectueuses de l'environnement »
M-1609 du 8 février 2022 : « Pour plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'écoles ».
- **Urgence climatique** : îlots de chaleur, biodiversité.
 - Adaptation de la ville au réchauffement climatique
 - Développement de la canopée et du maillage vert en ville
 - Renforcement de la biodiversité urbaine.
- **Evolution des cours d'écoles** en général : demandes (parents, élèves, enseignant-e-s, habitant-e-s, écoles) de végétaliser et repenser les préaux.
 - Aménagement d'espaces de jeux et de rencontre pour les enfants, les familles et la population
 - Aménagements inclusifs permettant aux enfants de jouer en contact avec la nature, diversité de jeux et d'ambiances propices aux filles et aux garçons, aux grands et aux petits, pour se défouler ou rester au calme.

LA VILLE RÉAMÉNAGE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Modèles et principes

Réaménagement de préaux dits « verts », se basant sur des expériences innovantes européennes.

Modèles

- Végétaliser différents espaces et renforcer l'ombrage
- Aménagement paysager et requalification écologique des espaces extérieurs
- Approche réfléchie et concertée (jeux et organisation des espaces)
- Participation des usager-ère-s.

Principes

- Nombre important d'arbres (selon surface, usages et aspects patrimoniaux)
- Zones généreuses en sol naturel et perméable, revêtements clairs
- Haies et arbustes adaptés au milieu scolaire et urbain, d'origine locale
- Éléments ludiques en lien avec la nature (favorisant l'expérimentation et les matériaux naturels)
- Mobilier incitant à la rencontre et au vivre ensemble
- Accès à l'eau
- Éléments fixes ou mobiles permettant des espaces ombragés généreux.

LA VILLE RÉAMÉNAGE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Nouvelles approches

Préaux remplissant des fonctions sociales, éducatives et récréatives, aménagés avec le concours actif des partenaires de l'école, et avant tout des enfants.

Nouvelle approche du jeu

Faire évoluer les modèles de jeux par l'introduction de la nature dans les préaux. Matériaux et aménagements deviennent éléments d'expérimentation, utiles au développement des enfants. Jeux moins dirigés, zones d'exploration et de contact avec la nature. Maintien d'espaces pour la pratique du sport.

Participation des usager-e-s

Processus participatif impliquant les différents acteurs scolaires et de quartier. Inclusion des différents publics selon la grande diversité d'usages et d'occupation des lieux. Participation concernant tous les aspects des réaménagements : choix des jeux, définition des espaces, matériaux, mobilier, ... Un accompagnement professionnel est nécessaire pour cette démarche, qui peut rallonger le temps des études.



LA VILLE RÉAMÉNAGE

PROGRAMME

Rive Gauche

Préaux sélectionnés selon leur situation dans les quartiers, leur rôle d'espace public, leur potentiel de végétalisation et l'importance du sujet pour les écoles concernées.

- **Micheli-du-Crest** - 1'740 m²
Espace urbain très dense, peu végétalisé. Plusieurs demandes de renforcer l'ombre dans la cour.
- **Les Vollandes** - 3'350 m²
Un des plus minéral de la ville. Au centre d'un complexe municipal (école, logements, abri PC, crèche, espace de quartier). Très exposé au soleil, îlot de chaleur important (sur parking en sous-sol).
- **Le Mail** – 2'440 m²
Plusieurs demandes d'améliorer la végétalisation du préau. Potentiel intéressant.
- **La Roseaie** - 3'130 m²
Grandes surfaces en bitume. Possibilités importantes de végétaliser le préau et de perméabilisation des sols.
- **Saint-Antoine** – 883 m²
Préau supérieur en pleine terre : potentiel important. Esplanade adjacente particulièrement chaude et ensoleillée en été.

LA VILLE RÉAMÉNAGE

PROGRAMME

Rive Gauche



Micheli-du-Crest



Les Vollandes

LA VILLE RÉAMÉNAGE

PROGRAMME

Rive Droite

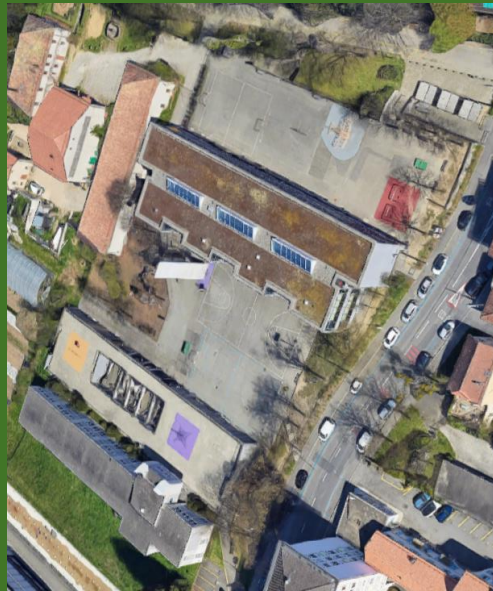
- **De-Budé** – 7'200 m²
Grande esplanade de bitume. Potentiel important car pleine terre sur toute la surface.
- **Les Crêts** – 3'680 m²
Préau de taille importante et en pleine terre.
- **Geisendorf** – 9'392 m²
Préaux « Central » et « Faller » pourraient être aménagés selon ce qui a été fait au préau « Poterie ».
Font partie du parc.
- **Les Cropettes** – 5'600 m²
En pleine terre et en bordure de parc. Potentiel de plantations intéressant. Réaménagement demandé par l'école depuis plusieurs années.

Surface totale des neuf préaux : **37'415 m²**

LA VILLE RÉAMÉNAGE

PROGRAMME

Rive Droite



De-Budé



Les Cropettes

Arbre au cœur des projets

Rôle majeur de régulation climatique et renforcement de l'ombrage.

Rôle ludique et pédagogique.

Choix d'essences adaptées au changement climatique.

Impact environnemental

Réduction de l'empreinte climatique de la Ville : végétalisation, sols perméables, récupération des eaux, réutilisation des matériaux.

- Biodiversité, gestion de l'eau, réduction du ruissellement, amélioration du microclimat urbain et de la qualité de l'air.
- Énergie : création de zones d'ombre pour éviter les îlots de chaleur en été.

Cohésion sociale

Aménagements répondant aux enjeux de genre, de promotion de l'égalité et de prévention des discriminations.

Projets conduits en partenariat avec tous les services de la Ville impliqués, les associations de quartier ou de mobilité et d'accessibilité universelle.

LA VILLE RÉAMÉNAGE

ESTIMATION DES COÛTS

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
1.	TRAVAUX PRÉPARATOIRES		166'500.-
10	Relevés, études géotechniques	166'500.-	
5.	FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE		3'004'700.-
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	133'200.-	
56	Autres frais secondaires	72'000.-	
59	Comptes d'attente pour honoraires	2'799'500.-	
I.	COÛT TOTAL DU CRÉDIT D'ÉTUDE (HT) + Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8.1 %		3'171'200.-
II.	COÛT TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)		3'428'100.-

Coûts de l'étude basés sur une estimation du coût total de réalisation de l'opération.

Cette estimation comprend la tenue des études et les honoraires des mandataires pour l'ensemble des phases d'études, y compris la phase d'appel d'offres.

Planning intentionnel

Sous réserve du vote des crédits d'étude et de réalisation par le Conseil municipal.

2024 : Appel d'offres mandataires et démarrage de la phase d'étude avec concertation

2025 : Phase d'études avec concertation

2026 : Dépense des demandes d'autorisation de construire et du crédit de réalisation en fin d'année

2027 : Début de la phase de réalisation. Les chantiers des neufs préaux se dérouleront par étape.

